SESSION BUDGÉTAIRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

La session d'hiver du Conseil départemental, qui s'est tenue du 13 au 17 décembre à la Maison de la Charente-Maritime de La Rochelle, sous la présidence de Sylvie Marcilly, était principalement consacrée à l'examen et au vote du Budget Primitif 2022 *(qui fait l'objet d'un communiqué de presse dédié)*. De nombreux rapports ont été par ailleurs adoptés.

••• CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS

Les crédits inscrits au titre du programme d'investissement 2022 s'élèvent à 5,55 M€ (en hausse de près de 2 M€ par rapport au BP 2021) dont 4,75 M€ pour les constructions. Sont concernés :

- Travaux en cours ou achevés pour les centres de Gémozac, Sainte-Marie-de-Ré, Saint-Aigulin, Saint-Porchaire (travaux en cours ou achevés).
- Études en cours pour les centres de Lagord, Saint-Pierre d'Oléron, Ars-en-Ré, Pont l'Abbé d'Arnoult et Saint-Martin-de-Ré.

••• COLLÈGES

Les dépenses inscrites au Budget primitif 2022 pour les collèges publics s'élèvent à 9,93M€ en fonctionnement (+ 5,6% par rapport au BP 2021) et à 21,04 M€ en investissement (+ 20,7%).
Les principales opérations programmées en 2022 (restructurations, extensions, constructions) concernent les collèges de Courçon d'Aunis, Gémozac, Saintes (René Caillé), Saint-Agnant, Saint-Martin-de-Ré, Dompierre-sur-Mer, Saint-Aigulin, La Tremblade, Châtelaillon-Plage, Matha et Saujon.
Pour les collèges privés, ces dépenses s'élèvent à 1,92 M€ en fonctionnement (- 3,2% par rapport au BP 2021) et 764 801€ en investissement (- 4,9%).

••• POLITIQUE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX & COLLÈGES PUBLICS

En 2022, le Département va structurer et enrichir les actions existantes afin d'élaborer une stratégie énergétique et d'engager un Plan pluriannuel d'investissement. Il s'agit de répondre aux exigences de réduction des consommations d'énergie issues du "Décret tertiaire" qui concerne 54 bâtiments départementaux et les 51 collèges publics.
En 2022, des études énergétiques seront lancées pour les collèges de La Tremblade et de Gémozac, et des travaux mis en œuvre aux collèges de Burie, Saintes (Edgar Quinet), Marennes, La Rochelle (Pierre Mendès-France) et Tonnay-Boutonne.

••• NUMÉRIQUE ÉDUCATIF POUR LES COLLÈGES

L'Assemblée départementale a voté :

- Un crédit de 1 M€ pour l'achèvement du programme d'actualisation des parcs informatiques.
- Une enveloppe d'un montant de 16,2 M€ et un crédit de 1,48 M€ au titre du Plan pluriannuel d'investissement "Numérique éducatif".
- Une autorisation d'engagement de 600 000€ et un crédit de 550 000€ au titre de l'Espace numérique de travail.

••• UN PLAN POUR LA JEUNESSE

Comme l'a annoncé Sylvie Marcilly lors de la précédente session, le Département va élaborer un Plan pour la jeunesse. L'ambition est "d'accompagner concrètement nos jeunes dans un parcours d'épanouissement et d'engagement" afin de devenir des citoyens responsables et actifs.
Une large concertation de terrain sera engagée autour de 3 thématiques :

- La citoyenneté et le vivre-ensemble.
- Le développement personnel par le sport et la culture.
- L'accompagnement vers la vie professionnelle.

Un Plan d'actions sera présenté fin 2022.

Contact presse : Muriel Tabary-Dumas
05 46 317 610 | 06 14 42 02 99
muriel.tabary-dumas@charente-maritime.fr

Département de la Charente-Maritime
85 bd de la République - CS 60003
17076 La Rochelle cedex 9

••• FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

Une contribution globale de 315 110€ est votée en faveur du FAJ dont :

- 170 500€ pour les secours d'urgence et les aides ponctuelles.
- 100 000€ pour l'aide départementale au permis de conduire.

••• POLITIQUE D'INSERTION

Les dépenses de fonctionnement consacrées à l'insertion s'élèvent à 110,7 M€ dans le BP 2022, dont :

- 98 M€ au titre des allocations rSa.
- 7,185 M€ au titre du Plan départemental d'insertion.
- 5,023 M€ au titre de la conclusion des contrats aidés.

••• FINANCEMENT DES CENTRES SOCIAUX

Le Département soutient les centres sociaux de la Charente-Maritime à hauteur de 2,129 M€ :

- 756 123€ pour leur mission d'animation globale.
- 286 923€ pour leur mission d'animation socio-éducative et de prévention.
- 973 500€ dans le cadre de l'Action collective d'insertion sociale.
- 82 500€ pour la mise en œuvre d'actions spécifiques.
- 30 000€ pour la Fédération départementale.

••• LOGEMENT ET HABITAT

Les dépenses de fonctionnement inscrites au BP 2022 s'élèvent à 3,714 M€. Les principales concernent les aides directes au Fonds de solidarité pour le logement (1,9 M€) et les mesures d'accompagnement social (1,033 M€). 2022 sera aussi l'année d'élaboration du nouveau Plan d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (2023 – 2028).

••• PLAN DIGUES

Au titre de l'exercice 2022, sont prévus la poursuite ou l'achèvement de plusieurs mises en œuvre d'ouvrages de protection dans les secteurs suivants :

- La Couarde – Fosse de Loix.
- Yves et Fouras – Secteur des Chaudières.
- L'Houmeau et La Rochelle – Secteur de Pampin.
- Yves – Digue de la réserve naturelle.
- Sainte-Marie-de-Ré – Secteur de Montamer.
- Esnandes – Digues de retrait.

••• FONDS D'AIDES AUX COMMUNES

Le total des crédits d'investissement inscrits au BP 2022 au titre des Fonds d'aides aux Communes s'élève à 5,8 M€ (5,6 M€ en 2021). Ces crédits se répartissent ainsi :

- 3,5 M€ pour la revitalisation des petites Communes.
- 1,3 M€ pour l'aide aux écoles.
- 0,4 M€ pour l'habitat locatif en milieu rural.
- 0,2 M€ pour l'équipement touristique des petites Communes.
- 0,4 M€ au titre des investissements de défense extérieure contre l'incendie.

Contact presse : Muriel Tabary-Dumas
05 46 317 610 | 06 14 42 02 99
muriel.tabary-dumas@charente-maritime.fr

Département de la Charente-Maritime
85 bd de la République - CS 60003
17076 La Rochelle cedex 9